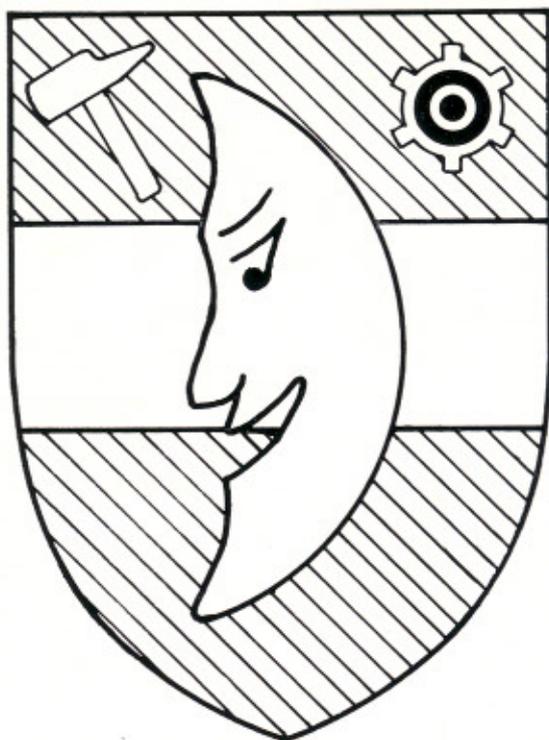


Février 1979
Canton de Thann
Arrond' de Thann
Départ' du H.-Rhin



N° 8
Altitude 358 m
Habitants : 2117

BULLETIN D'INFORMATION



BITSCHWILLER-lès-Thann



Bitschwiller en 1898



Plan de la mairie en 1896



MP. ACKERMANN - BEEB THAMM

LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

Les destinées de chacun ne se commandent pas, et souvent, les événements décident pour nous. Ainsi, par un concours de circonstances imprévisibles, je me trouve être Parisien à 50%, et cette mutation professionnelle ne manque pas de poser quelques problèmes.

Heureusement, conscients de l'importance accrue de leur mission, les trois adjoints se sont proposés spontanément pour prendre en mains directement une partie des fonctions que je remplissais jusqu'alors. Je me dois ici de leur rendre un vibrant hommage pour leur contribution capitale au bon fonctionnement de nos institutions locales.

C'est l'occasion pour moi de rappeler les attributions respectives de chacun :

- Monsieur Roger LUTRINGER (2 rue de la Gare, Tél. 37.07.73) s'occupe plus particulièrement des relations avec les organismes publics : sous-préfecture, syndicats.....
- Monsieur Albert MUNSCH (21 rue des Vosges - Tél. 37.08.64) a pour mission essentielle la surveillance des travaux et le suivi des ouvriers communaux ;
- Monsieur Roger ZERRINGER (7 rue de l'école - Tél. 37.02.01) est chargé des problèmes d'état civil, du cimetière, des écoles, des associations.....

Quant à moi, je m'efforce toujours d'être présent toutes les fins de semaine (vendredi, samedi et dimanche), ce qui me permet de rencontrer tous ceux qui tiennent à me voir personnellement et de réunir mes adjoints pour la réunion hebdomadaire de coordination.

Pour tous les autres problèmes, le personnel administratif de la Mairie (M. WALTER et Mme WURSTHEISER) met ses connaissances et sa disponibilité au service de toute la population, et sait toujours où me joindre téléphoniquement en cas d'urgence.

Preuve que les rouages ne sont pas totalement anéantis : le bulletin n° 8 sort conformément au rythme bi-annuel que vous essaierons de lui sauvegarder. Il comprend des nouvelles de toute nature, et je serai reconnaissant à toute personne qui me fera part de ses remarques ou de ses suggestions pour le rendre encore plus intéressant.

Vous y trouverez notamment une partie financière qui devrait vous rassurer : après le "gros boum" de 1978 (augmentation de 63% des impôts locaux), il est agréable de noter que le Conseil Municipal a pu limiter cette augmentation à la seule inflation, soit donc 10%. Une nouvelle qui devrait réjouir tous les Bitschwillerois.

Dans l'immédiat, tous les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter à tous Bonne Lecture, et (pour ceux à qui nous n'aurions pas eu l'occasion de le faire) Bonne Année.

P. WEISS
Maire

Il y a cinq ans, en octobre 1973 très exactement, s'est ouvert à Bitschwiller-lès-Thann un club "3ème âge". Cela avait été possible il faut le rappeler, grâce à l'obligeance de la Municipalité et au soutien combien efficace aussi de l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Ces deux concours ne nous ont jamais fait défaut : la Municipalité a mis gracieusement à notre disposition les locaux clairs et chauffés ainsi qu'occasionnellement la salle de la Mairie pour les fêtes de fin d'année.

On peut se demander ce qui motive l'ouverture d'un club de ce genre à Bitschwiller, dans une localité où chacun est connu et où il semblerait que les personnes âgées ne rencontrent ni problèmes ni solitude. Et c'est pourtant en pensant à l'isolement de certaines personnes, aux besoins d'informations, d'entraide et d'éveil, aux divers problèmes du monde actuel que ce Club est né.

Mais il ne suffisait pas de réunir des personnes dans un local convenable et accueillant, encore fallait-il donner une vie à ce club.

Au cours de réunions hebdomadaires nous avons échangé nos peines et nos soucis mais également nos joies. Le dialogue s'est engagé sur les événements du jour tout en tirant l'aiguille ou en maniant le crochet - car nos personnes âgées sont des actives ! - et puis de temps à autre s'ouvre l'horizon de voyages proches ou lointains lors de conférences avec projections de diapositives.

D'autres fois des renseignements sont fournis sur des problèmes de la diététique, des mises en gardes sont données contre les abus des ventes à domicile ou des ventes forcées lors de voyages organisés.

Une autre activité très prisée puisqu'elle réunit non seulement les membres habituels du club mais également d'autres personnes âgées du village est celle des excursions qui nous mènent dans nos Vosges, en Suisse ou en Allemagne suivant les saisons.

Toutes ces rencontres de travail, d'information ou de loisirs se passent toujours sous le signe de la bonne humeur, du sourire et parfois aussi de la chanson.

Mais le moment le plus crucial est certainement l'exposition-vente du mois de Novembre où le travail de l'année est exposé et vendu. Mais pourquoi une vente, se demanderont certains ? Les personnes âgées répondent elles-mêmes qu'à toute activité il faut un but ; pour elles ce but c'est la vente.

Cette vente permet au Club de "tourner" tout au long de l'année, de payer gouters et fêtes et de contribuer aux frais des excursions.

Ce sont tous les habitants de Bitschwiller qui par leur présence à cette vente, par leur participation effective à travers les achats qu'ils effectuent, permettent en définitive au Club de vivre. Ils lui apportent aussi leurs encouragements ; en effet, il est bon que l'on comprenne que pour les personnes âgées venir au Club n'est ni un abaissement, ni une honte, ni une lacheté. Au contraire,

elles estiment que c'est pour elles

- participer encore à la vie de la communauté
- apporter sa part au bien commun
- aider l'autre, sinon matériellement, du moins moralement.

Mais je ne voudrais pas passer sous silence les autres services que peut procurer l'Association d'Aide aux Personnes Agées, localement et dans l'ensemble du département :

* Service d'aide à domicile, qui doit permettre aux personnes de continuer à résider dans leur logement, en les soulageant de certaines tâches ménagères ; ce service est largement subventionné par la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse, l'Aide Sociale, la Caisse Complémentaire de régimes spéciaux.

* Séjours de vacances dans la région avec contribution des Caisses aux frais (Maisons à Orbey, Rimbach, Lucelle, Ferrette, La Petite-Pierre, Obernai, etc....)

* Information sur les droits auxquels peuvent prétendre les personnes retraitées ou sur les prestations qu'elles peuvent solliciter tout cela devant aussi leur permettre une meilleure insertion sociale.

J'espère que cet article aura permis à nos concitoyens de mieux saisir encore la vocation et les buts du Club du 3ème Age de Bitschwiller-lès-Thann auquel ils ont depuis plusieurs années déjà apporté un concours spontané et apprécié.

G.KAEMMERLEN

LES DECISIONS DU CONSEIL

X**X**X**X**X**X**X**X**X**X**X

SEANCE DU 14. JUIN 1979 (13 présents)

* le Conseil décide de porter à 2% le taux de la TLE (Taxe Locale d'Equipe-ment) pour la catégorie 4 (voir article séparé)

* le Conseil fixe à 300 F le montant de la location de la salle des fêtes pour une représentation théâtrale organisée par une société locale (750 F pour une société extérieure au village)

* le Conseil révisé et supprime certains titres permanents de recette ; il s'agissait en fait de droits très anciens dont les montants n'avaient jamais été revalorisés (exemple : un droit de passage concédé en... 1935 d'un montant de 10 centimes)

* le Conseil donne son accord de principe pour donner aux riverains la jouissance gratuite du canal usinier de la SART qui est en cours de comblement et dans lequel est enfoui à présent une conduite de Ø 300. Par contre, la partie inférieure comprise entre le pont de l'ancien lavoir et la Thur sera cédée aux riverains intéressés au prix de 1000 F l'are + frais.

* le Conseil accepte d'affecter 104 stères en tant que bois de service

* le Conseil décide de créer une commission chargée d'étudier les problèmes que pose l'examen des demandes de permis de construire. En font partie : MM.MUNSCH; ZERRINGER, BLUM et AVELINE.

* le Conseil mandate le Maire pour signer un bail avec MM.THUET et LERCH qui désiraient louer des terrains communaux en tant que pâtures.

* le Conseil approuve l'octroi d'une subvention de 900 F en faveur de l'Ecole de Musique.

* le Conseil décide de confier à l'Equipement les travaux de réfection des trottoirs de la RN pour une somme de 290.000 F.

* le Conseil approuve le compte administratif de 1977 qui laisse apparaître les résultats suivants : au 31.12.1977, l'avoir de la Commune s'établissait à :

. fonctionnement :	92 764,27 F (-81.000 par rapport au 31.12.1976)
. investissement :	52 161,80 F (+ 6.000 par rapport au 31.12.1976)
. global :	144 926,07 F (-76.436 par rapport au 31.12.1976)

SEANCE DU 15 JUILLET (12 présents)

* le Conseil prend connaissance du fait que MM. FICHTER Romain, SCHIBI Jean et SCHERRER Arthur ont accepté le principe de faire la cession gracieuse de parcelles de terrain qui leur appartenaient dans le virage situé après le pont de la route Joffre et accepte cette donation qui permettra de réaliser les travaux de réfection du Chemin du Kehrlenbach.

1^{er} Conseil apprend que des contacts similaires sont en cours auprès des propriétaires des parcelles de terrain qui longent la partie nord de la rue du chemin de fer où des travaux d'assainissement sont en cours.

SEANCE DU 8. SEPTEMBRE (17 présents)

* le Conseil rejette une demande du Directeur de l'Ecole des Frères qui réclamait une somme de 880 F pour les frais de scolarité d'un enfant du village qui fréquente une classe du cycle élémentaire.

* le Conseil décide de contracter les emprunts suivants destinés à financer les travaux de la RN et du Chemin du Kehrlenbach

- 93 600 F à 7,25% sur 20 ans auprès du Crédit Agricole

- 100 000 F sur 12 ans à 8,75% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

* 100.000 F sur 18 ans au taux en vigueur le 1.1.1979, date à laquelle il sera demandé de disposer des fonds auprès de la Caisse d'Epargne de THANN

* le Conseil fixe le montant des subventions dont bénéficieront les associations du village :

- . 2300 F : FCB (football) - SRB (Gymnastique) - Judo-Club
- . 1000 F : Amicale des Sapeurs-Pompiers et Musique Municipale
- . 300 F : UNC - Souvenir Français - Quilles-Club - Chorale - Sté d'Arboriculture - Sté de Pêche - Accordéon-Club - Dampfpiiffa

* le FCB sera tenu de payer 40% des frais de chauffage et d'électricité ainsi que 20% des frais d'eau du stade ; c'est ce qui ressort du règlement d'utilisation du stade que le Conseil a approuvé.

* Chasse : le Conseil désigne MM. LUTRINGER et FERRARI comme devant accompagner le Maire au sein de la Commission Technique d'Arrondissement. Il décide aussi d'affecter le produit de la chasse au paiement des cotisations à la Caisse d'Assurance Accident Agricole.

* le Conseil accorde une prime à la construction pour une nouvelle maison

* le Conseil approuve les termes de la convention qui va lier la Commune à la FAMT pour la réfection du barrage de la Thur. Les deux intervenants se partageront à parts égales le montant des travaux de consolidation de cet ouvrage (après déduction des subventions escomptées à 60%).

* le Conseil prend la décision d'interdire l'écoulement des eaux de gouttières sur les trottoirs des rues dotées de l'assainissement.

* le Conseil habilite le Maire à signer le marché de mazout : 91.000 litres avec M.Hartmann.

SEANCE DU 10. NOVEMBRE (15 présents)

* l'Etat d'assiette pour les travaux d'exploitation forestière en 1979 laisse apparaître les chiffres suivants :

. exploitation de 2855 m ³ de bois	
. frais d'exploitation :	204.095 F
. frais de repeuplement :	95.680 F
. frais de routes :	44.390 F
. total des frais :	344.165 F
. recettes escomptées :	510.360 F
. bénéfice brut espéré :	155.195 F (desquels il

convient de soustraire différents frais : frais de garderie, etc.,,)

* le Conseil décide d'exécuter des travaux de voirie rue de l'Ecole et rue du Chemin de fer pour une somme globale de 295.000 F. Ces travaux s'échelonnent sur 1979 et 1980.

* le Conseil approuve définitivement le projet d'implantation d'un réémetteur de télévision sur les chaînes françaises. Coût de l'opération : 650 000 F subventionnés à 100 % (TDF 475.000 F - Département 115.000 F et Etat 60.000 F). Ces travaux seront confiés à diverses entreprises dont les Ets.KRAFT (cabine-abri) et LUTRINGER (voie d'accès)

* le Conseil précise les conditions d'adjudication de la chasse (voir article séparé)

* le Conseil remercie MM. Marban et Tschupp d'avoir accepté de céder gracieusement à la Commune les parcelles de terrain devant leur propriété, permettant ainsi l'élargissement des trottoirs.

* le Conseil décide de vendre 1000 ml de bordures en granite au prix de 15 F/ml.

SEANCE DU 9. DECEMBRE (15 présents)

* le Budget Supplémentaire est voté ; il devrait permettre à l'exercice 1978 de se solder avec un crédit de 163.000 F (contre 144.000 fin 1977) ;

* le tarif des licences des débits de boissons est porté à 50 F pour une 3e catégorie et 100 F pour une 4e catégorie ;

* les tarifs des concessions au cimetière communal et la taxe funéraire inchangés depuis 1974 sont fixés à :

- tombe simple : 250 F pour 15 ans (500 F pour 30 ans)
- tombe double : 500 F pour 15 ans (1000 F pour 30 ans)
- inhumation : 300 F

Le Conseil décide aussi de ne plus entreprendre (sauf urgence) des travaux d'exhumation et de caveau.

* le Conseil revalorise aussi les indemnités représentatives de logement au personnel enseignant non logé par la Commune. Ce taux sera de 254 F pour un célibataire ou une institutrice mariée.

* le Conseil décide de prendre à sa charge les frais d'inhumation d'une personne qui vient de décéder et qui bénéficiait de l'aide sociale.

* le Conseil accorde à M. Weiss le droit de rester dans le logement de fonction qu'il occupe à l'Ecole de garçons et en fixe le montant du loyer mensuel.

SEANCE DU 19 JANVIER (13 présents)

* le Conseil étudie la situation du personnel communal et décide de mensualiser MM. Lutringer, Henny, Fellmann. M. Cazzia Serge sera titularisé et des nouveaux horaires entrèrent en vigueur le 1er Février :

- . semaine de 41 heures
- . horaire quotidien du lundi au vendredi : 7 h - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30
- . travail un samedi matin par mois

* le Conseil fixe la journée de congé mobile au 5 Juin (mardi de Pentecôte)

* le Conseil approuve le principe d'octroyer une subvention de 50 F/semaine pour tout enfant qui participe à un séjour en classe verte ;

* le Conseil décide d'accorder une subvention de 2750 F à la Conférence de St-Vincent de Paul qui a organisé et supporté les frais de la Fête de Noël du 3e Age le 17 Décembre dernier.

SEANCE DU 23. FEVRIER (15 présents)

* le Conseil vote le budget 1979 (voir annexe)

* le Conseil augmente le montant des loyers des bâtiments communaux (2700 F/an pour la Ferme Auberge du Thannerhubel)

* Le Conseil attribue près de 16.000 F aux sociétés locales auxquelles se rajoutent 8.500 F d'instruments pour la Musique :

- 2.500 F : Conseil de fabrique, football, gymnastique, judo
- 1.100 F : amicale des sapeurs-pompiers et musique municipale
- 330 F : UNC, Souvenir Français, quilleurs, arboriculteurs, pêcheurs, chorale, accordéonistes, Dampfpfifla

* le Conseil accepte la cession de M. EHRET Auguste et le remercie : grâce à sa compréhension, et à celle de ses voisins (MM. MARBAN et TSCHUPP), le trottoir rue des Vosges pourra être élargi.

LE BUDGET 1979

Le Conseil Municipal a approuvé le budget 1979 lors de sa séance du 23 FEVRIER 1979 ; le projet présenté par la Commission des Finances présentait trois caractéristiques essentielles :

- * une augmentation des impôts locaux volontairement limitée à 10%
- * une subvention d'état en nette hausse : 601.000 F contre 456.000 F
- * un budget de la forêt qui prend des proportions inquiétantes : en effet,

les recettes de 548.000 F peuvent paraître supérieures aux dépenses de 476.300 F mais si l'on tient compte du fait que nous payons environ 40.000 F d'impôts au département et environ 55.000 F de taxes diverses en tant que propriétaire foncier, le solde devient même négatif !

Vous trouverez ci-dessous le budget tel qu'il a été voté sous sa présentation habituelle, mais à votre intention, nous avons repris ces mêmes chiffres pour une présentation qui sera plus claire pour vous.

PRESENTATION OFFICIELLE 1979

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

60 denrées et fournitures	160 000
60 frais de personnel	1 017 514
62 impôts et taxes	264 500
63 travaux et serv. ext.	404 850
64 participations et cont.	350 500
65 allocations et subvent.	73 000
66 frais de gestion générale	202 500
67 frais financiers	148 100
	2 620 964

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 produits de l'exploitation	118 000
71 produits domaniaux	603 400
72 produits financiers	400
73 recouvrements - subventions	130 016
74 subvention d'Etat (fonct.)	601 396
75 impôts indirects	51 750
77 impôts directs	1 303 195
	2 808 657

reste donc : 187 693 pour l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

remboursement d'emprunts	107 000
voirie r. école et ch. fer	305 000
barrage FAMT	140 000
toiture école de filles	50 000
Hangar dépôt	35 000
moto-pompe (sapeurs-pomp.)	50 000
divers travaux écoles	29 000
instruments de musique	8 500
acquisition de terrain	10 000
travaux zinguerie église	15 000
chemin de traine	4 000
	753 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

subventions voirie	120 000
emprunts voirie	185 000
subventions barrage FAMT	84 000
emprunts barrage	56 000
emprunts divers	95 000
T.L.E.	13 807
Subvention	12 000
	564 807
prélèvements sur fonctionn.	187 693
	753 500

RECAPITULATION

recettes de fonctionnement :	2 808 657	dépenses de fonctionnement	2 620 964
recettes d'investissement :	565 807	dépenses d'investissement	753 500

BUDGET EQUILIBRE à 3 374 464 3 374 464

ETAT CIVIL 1978

L'année 1978 n'aura pas été marquée par des événements extraordinaires en matière d'état civil : les naissances sont toujours faibles comparées aux chiffres des années 1960 ; le nombre de décès et de mariages est normal.

21 NAISSANCES

- le 14 JANVIER 1978 : MARBAN Céline - 22a rue des Vosges
- le 17 JANVIER 1978 : GERARD Fabrice - 8 rue du Chemin de fer
- le 9 FEVRIER 1978 : GRUNENWALD Stéphen - 22 rue de la Chapelle
- le 9 FEVRIER 1978 : STELLA Jérôme - 15 rue de la Chapelle
- le 28.FEVRIER 1978 : MAGNIN-ROBERT Maryline - 19 rue des Vosges
- le 4 MARS 1978 : RIEDLINGER Valérie - 30 rue du Rhin
- le 17 MARS 1978 : KOEHL Michaël - 10a rue des Vosges
- le 21 MARS 1978 : ARNOLD Séverine - 7 rue des Tilleuls
- le 31.MARS 1978 : BRUCKERT Céline - 1 Impasse des Imprimeurs
- le 24 AVRIL 1978 : MURA Véronique - 13a rue du Rhin
- le 23 MAI 1978 : KOEHL Eric - 1 rue des Vosges
- le 12 JUIN 1978 : HANTZ Stéphane - 10 rue de la Chapelle
- le 18.JUILLET 1978 : HOFFNER Frédéric - 12 rue du Grand'Pré
- le 23 AOUT 1978 : GERBER Christophe - 2 rue Joffre
- le 15 OCTOBRE 1978 : MURA Véronique - 10 rue de la Chapelle
- le 15 NOVEMBRE 1978: WEST Sébastien - 14 rue du Burn
- le 2 DECEMBRE 1978 : MICHEL Karen - 47 rue du Rhin
- le 12 DECEMBRE 1978: JAECK Christophe - 10 rue des Vosges
- le 25.12.1978 : FARINA Domenico - 11 rue des Vosges
- le 29 DECEMBRE 1978: CINA Olivier - 1 rue des Vosges
- le 29 DECEMBRE 1978: SCHUFFENECKER Nathalie - 21 rue de l'école

18 MARIAGES

- le 10 MARS : KACALA Sabine de Bitschwiller et SUTTER Jean-Claude de Mollau
- le 11 MARS : KNECHT Francette de Bitschwiller et MOHR Henri de Rive de Gier (Loire)
- le 18 Mars : DENIVEL Edwige de Tananarive (Madagascar) et HATSCH Robert de Bitschwiller
- le 29 AVRIL: WELKER Marie Louise et SCHERRER Jacques, tous deux de Bitschwiller
- le 6. MAI : Florence SCHALLER de Bitschwiller et Joseph ZIMMERLE de Thann
- le 13 MAI : KUBLER Sylvie de Bitschwiller et MASSE Denis de Nassandres (Eure)
- le 18 MAI : HOLDER Isabelle de Bitschwiller et FALLECKER Gérard de Thann
- le 20 MAI : FISCHER Raymonde de Bitschwiller et HOLZHAUS Raymond de Leimbach
- le 2 JUIN ; SUTTER Eugénie et FELLMANN Henri tous deux de Bitschwiller
- le 1.JUILLET BRAUN Claudette de Bitschwiller et HAEFFELE Jean-Paul de Aibois (Jura)
- le 11 JUIL.: DI LIBERTI Giuseppa de Bitschwiller et MENY Joseph de St-Amarin
- le 12 JUIL.: LORENTZ Monique de Bitschwiller et CONRAD Jean-Louis de Aspach-le-Bas
- le 22 JUIL.: TAHRI Malika de Bitschwiller et MULLER Jean-Marc de Moosch
- le 5 AOUT : GREINER Anne-Marie de Bitschwiller et BOHRER André de Burnhaupt-le-Haut
- le 26 AOUT : BALAGNA-RANIN Ghislaine de Montgeron (Essonne) et HEYER Michel Bitschwiller
- le 16 SEPT : WELKER Martine de Bitschwiller et PRENOT Patrick de Vieux-Thann
- le 23 SEPT : MONTAGNON Annick de Bitschwiller et KERN Gérard de Willer-sur-Thur
- le 30 SEPT : BONGUR Brigitte de Bitschwiller et GAGNIEUX Raymond de Thann

Mariages célébrés hors de la Commune

Fernand KOEHL de Bitschwiller et Lucienne METZNER de Saint-Amarin
Jean Pierre HALLER de Bitschwiller et Pierrette SOEHNLEN de Willer-sur-Thur
Luc WICHER de Bitschwiller et Marie-Laure RUDLER de Moosch
Thierry WOHRLE de Bitschwiller et Brigitte WERMELINGER de Willer-sur-Thur
Antoine LUMIA de Bitschwiller et Marie-Louise ZUSSY de Vieux-Thann
Edouard KESSLER de Bitschwiller et Francesca DI LIBERTI de Husseren-Wesserling
Pierre REBISCHUNG de Bitschwiller et Brigitte BLUNTZER de Thann
Bernard BURGUNDER de Bitschwiller et Catherine HAWHECKER de Vieux-Thann
Jean-Paul DIEMINSCH de Husseren-Wesserling et Pascale ROGUET de Bitschwiller
Louis SCHIRO de Bitschwiller et Giuseppina VENTURA de Thann

18 DECES

le 11. JANVIER : LUTHRINGER Alphonse, 76 ans, 7a rue des Vosges
le 7. FEVRIER : SCHNEIDER Anne, 81 ans, 19 rue du Pont
le 21. MARS : HOFFNER Aloyse, 57 ans, 23 rue de l'école
le 14. AVRIL : EGLER née PFAFF M. Louise, 70 ans, 51 rue des Vosges
le 29. AVRIL : FEDER Anne née FREY, 85 ans, 41 rue Joffre
le 10. MAI : EHLINGER Marguerite née BIERME, 78 ans, 6 rue Joffre
le 2 JUIN : AVELINE Pierre, 69 ans, 9 rue de l'école
le 5 JUILLET : DE MARCO Gianfranco, 39 ans, 10 rue du Rhin
le 16 JUILLET : AXT Jean-Baptiste, 76 ans, 11 rue de la Fonderie
le 1 SEPTEMBRE : REBISCHUNG Emilie née ISEMANN, 76 ans, 20 rue du Chemin de fer
le 29 SEPTEMBRE : HARTMANN Jean, 75 ans, 83 rue des Vosges
le 12 OCTOBRE : FEDER Anne-Marie, née GOLLY, 36 ans, 10 rue des Gravewis
le 26. OCTOBRE : MATT Paul, 80 ans, 41 rue Joffre
le 3 NOVEMBRE : FRITSCH Jean-Baptiste, 85 ans, 11 rue de la Tuilerie
le 9 NOVEMBRE : BAER Julie née ARNOLD, 75 ans, 11 rue Haute
le 10 NOVEMBRE : SOEHNLEN Henri, 72 ans, 15 rue du Pont
le 19 NOVEMBRE : KUBLER Emile, 79 ans, 1 rue des Vosges
le 25 NOVEMBRE : GUTGSELL née MEISTER Joséphine, 85 ans, 23 rue du Rhin

En 1979, nous aurons le plaisir de fêter plusieurs
"grands anniversaires"

NOCES D'OR

- 12.4. : Monsieur et Madame ROGUET Maurice - 17 rue du Pont
4.10. : Monsieur et Madame EHRET Alphonse - 13 rue du Rhin
15.11. : Monsieur et Madame MUNCH Charles - 2 rue Haute

55 ANS DE MARIAGE

- 8.3. : Monsieur et Madame STURM Joseph - 21 rue de la Chapelle

80e ANNIVERSAIRE

- 21.1. : Monsieur MURAT Gaston - 17 rue des Tilleuls
10.2. : Monsieur ZIMMERMANN Charles - 9 rue des Vignes
19.5. : Madame WALTER Yvonne - 18 rue du Chemin de fer
19.5. : Madame BISCHOFF Marie - 51 rue du Rhin
27.5. : Madame WUCHER Marguerite - 11 rue des Vignes
30.5. : Monsieur LUTRINGER Joseph - 11 rue de l'école
10.6. : Monsieur KRUST Eugène - 3 rue des Vignes
18.7. : Monsieur WADEL Auguste - 13 rue des Vosges
17.10. : Madame BAUR Hélène - 13 rue du Rhin
29.10. : Madame HEGY Emilie - 75 rue des Vosges
31.10. : Monsieur NUSSBAUM Albert - 17 rue de la Carrière
30.11. : Madame POTTIER Léonie - 27 rue Joffre
31.12. : Madame KIBLER Jeanne - 3 rue du Pont

85e ANNIVERSAIRE

- 21.4. : Madame BALBINOT Victorine - 19 rue des Tilleuls
27.3. : Madame BEHRA M. Elise - 28 rue du Chemin de fer
29.4. : Madame STAMM Hélène - 5 rue du Chemin de fer
3.8. : Madame TEOBALDI Mélanie - 18 rue des Vosges
23.9. : Madame BISCHOFF Marie - 10 rue de la Carrière
1.10. : Monsieur GRIMBICHLER Lucien - Steinbrücke

86e ANNIVERSAIRE

- 4.11. : Madame BARTHELEMY Augusta - 1 rue des Graveurs

87e ANNIVERSAIRE

- 12.6. : Monsieur GRUNENWALD Joseph - 5 rue des Vosges
14.8. : Madame WEISSHAUPT Marie - 10 rue des Tilleuls

88e ANNIVERSAIRE

- 10.1. : Madame RUESTERHOLTZ Joséphine - 3 rue de l'école
20.7. : Madame GOLLY Marie - 7 rue des Vignes

89e ANNIVERSAIRE

- 31.5. : Madame FELLMANN Claire - 23 rue de l'école

90e ANNIVERSAIRE

- 22.9. : Madame STIETZ Anne - 49 rue du Rhin



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
AGENCE COMMERCIALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE MULHOUSE

22, Boulevard de l'Europe
Tél. Mulhouse: (89) 44.02.22
Télex: 801180

B. P. 3287
68065 MULHOUSE CEDEX

POUR LA PRÉSENTE AFFAIRE
DEMANDER LE POSTE

RÉFÉRENCE À RAPELLER :

ACTM 3225

N°

MULHOUSE, LE 08/11/78

Monsieur Le Maire de la
Commune de

68620 BITSCHWILLER-LAS-THANN

Monsieur Le Maire,

En réponse à votre lettre du 3 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre commune compte à ce jour 21 demandes de raccordement téléphonique en instance.

- 15 d'entre elles,

n'ont pu être réalisées en raison de la saturation imminente du centre de commutation de THANN dont le restant des équipements disponibles est réservé pour la réalisation des demandes à caractère prioritaire. Les travaux d'extension correspondants ne sont programmés que pour le début de 1980. Une solution de dépannage est cependant envisagée afin de remédier à cette situation; elle permettra de satisfaire ces demandes, sauf imprévu, au début du deuxième semestre de l'année prochaine.

- 3 autres demandes n'ont pu être réalisées étant donné que les travaux d'équipement des immeubles H.L.M. sis rue du Rhin, incombant à la S.A.H.L.M., n'étaient pas achevés. Elles pourront également être satisfaites au début du deuxième semestre de l'année prochaine à condition toutefois que la réception de ces travaux ait pu être prononcée d'ici là.

- Il n'a pas été possible de réaliser les trois demandes restantes en raison du manque de lignes disponibles dans le réseau téléphonique desservant le quartier rue du Grand-Pré, rue du Canal. Les travaux de renforcements correspondants, bien que prévus, n'ont pas à ce jour, fait l'objet d'une programmation. Un délai précis quant à leur réalisation ne peut par conséquent vous être indiqué pour l'instant.

En regrettant de ne pouvoir donner une suite plus rapidement favorable à votre requête, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHEF DE L'AGENCE,

Lamin

LA CHASSE

1979 est aussi l'année du renouvellement des baux de chasse. La loi actuelle qui régit la chasse dans les 3 départements, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle, est toujours la loi de 1881.

On peut peut-être expliquer la longévité de cette loi par le fait que l'Etat encaisse dans les trois départements pour la durée de 9 ans, environ 5 milliards de centimes.

Pour un peu d'histoire disons que sous la révolution la chasse cesse d'être un droit seigneurial et devient un attribut de la propriété. A partir du 11. AOÛT 1789, chaque propriétaire peut chasser sur ses terres. ce qui provoque en un rien de temps la disparition quasi-totale du gibier.

Le 11 Juillet 1879, dans un but uniquement fiscal, fût institué le permis de port d'armes de chasse.

La loi de 1844 précise, sous quelles conditions la chasse peut être exercée (permis refusé à certaines personnes) mais pas pour réglementer la chasse, ce n'est qu'une loi police, donc en 1844, le propriétaire exerce toujours son droit de chasse sur son fond.

En 1879, la délégation Alsace-Lorraine reçut le droit d'initiative pour la proposition de loi à portée régionale. Ce projet fut adopté par 39 voix contre 12 et devint la loi de 1881. Cette loi tient essentiellement dans son article 2 c.à d. : Le droit de chasse sera administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires fonciers. Pour chaque territoire communal, la chasse sera attribuée par voie d'adjudication publique pour une période de 9 ans. Donc, ce droit de chasse reste un attribut de la propriété et ce n'est que l'exercice de ce droit qui est retiré au propriétaire foncier pour être mis en adjudication par les soins de la Commune.

A Bitschwiller-lès-Thann, la surface à l'intérieur du périmètre de chasse représente 1086 ha qui se décompose en deux lots :

Lot n° 1	Rive gauche de la Thur	348 ha
Lot n° 2	Rive droite de la Thur	698 ha

En 1950 les 1086 ha furent adjugés à 2.150 F
En 1960 les 1086 ha furent adjugés à 6.150 F
En 1970 les 1086 ha furent adjugés à 9.000 F
En 1979 la mise à prix est fixée à 30.000 F.

Après enquête publique la majorité des propriétaires a décidé d'abandonner le produit de la chasse à la Commune pour couvrir la totalité de la cotisation foncière assurance accident agricole.

Cette cotisation obligatoire était de 6.000 F en 1970 et 19.000 F en 1978. De combien sera-t-elle dans 9 ans ?

L'excédent sera consacré à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

La Commission Technique d'Arrondissement a retenu une dizaine de candidats pour l'adjudication qui a eu lieu le 2 Mars 1979.

Le lot n° 1 fut adjugé à Monsieur Charles MURA de Willer-sur-Thur pour la somme de 20.500 F.

Ses coadjudicataires sont : MM. H. NUSSBAUM de Bitschwiller-lès-Thann
G. FRITSCH de Willer-sur-Thur

Le lot n° 2 fut adjugé à M. Charles MUREP de Thann pour 36.100 F.

Ses coadjudicataires sont : MM. MUSSLIN et SCHUBETZER de Thann
SANSIG de Leimbach et PFLEGER de Mulhouse
HILDENBRAND et SCHNEIDER de Bitschwiller

SORTIE PEDESTRE

C'était le dimanche 1er Octobre 1978 que la Commission des Sociétés avait organisé la première sortie pédestre.

Le but principal que s'était fixé les présidents lors d'une réunion de préparation, était de

- rassembler le plus grand nombre de Bitschwillerois afin de leur faire découvrir lors de cette marche une partie du ban de la Commune (rive droite)
- rapprocher les habitants du village, faire mieux connaissance, dialoguer.

Malgré le niveau social différent, les religions différentes, les idées politiques opposées le but principal était atteint, malgré un temps maussade.

Nous étions quand même une bonne soixantaine à prendre le départ avec, en tête, Monsieur le Maire, les trois adjoints, Monsieur GUTH, Sous-Chef de District de l'ONF et Monsieur le Curé.

Après avoir traversé les champs de la ferme "Gluck" par le chemin de fauche, nous attaquâmes les pentes du Stoecky. Dans une clairière près du plan "Diebold", nous nous arrêtâmes et Monsieur le Curé célébra la messe.

Après le petit déjeuner au feu de bois (journée des landfager) nous prîmes la direction de la "Fourmi" par le sentier vosgien. De là ce fut la grimpe vers le Thannerhubel qui avec ses 1183m était perdu dans les nuages.

La marche avait creusé l'appétit et c'est avec des jambes molles et l'estomac dans les talons que l'on s'installa sur les bancs de la ferme-auberge gérée par M. et Mme WELKER.

La bonne ambiance ne tarda pas et c'est sur un air d'accordéon et de chansonnettes de notre "Elsasslandla" que l'on parla de ses joies, de ses problèmes, de ses découvertes. Le directeur discutait avec le manoeuvre, M. le Curé avec le non croyant, la majorité avec l'opposition. Et chacun appréciait ce moment là car la veille on s'était croisé dans le village en échangeant seulement la formule de politesse "Bonjour".

Après avoir vu les travaux entrepris par la Commune dans la ferme-auberge, l'heure du départ sonna sur le coup de 15 heures. La descente se fit par le Sydenstahl, le long du ban de Willer pour déboucher au Kuppa. Une dernière halte se fit à l'étang du Kehrlenbach chez nos amis les pêcheurs.

Là on se donna rendez-vous pour la 2e édition, la rive gauche par l'Ertzenbach, le Grumbachkopf, le Glasberg.

Un seul souhait : que le temps soit plus favorable et les marcheurs plus nombreux.

A. BLUM

LA FETE DES SOCIETES

C'était le 4 Novembre dernier qu'avait eu lieu la 2e édition de la fête des Sociétés.

Son but : présenter une fois dans l'année à la population, les différentes sociétés sportives et culturelles.

Et c'est avec sérieux que chaque président tient à montrer la vitalité de sa société.

Le programme du 4 Novembre était de qualité : la Musique Municipale, la Chorale, le Judo, les Dampffpfißla, l'accordéon-club, la clique des sapeurs-pompiers la gymnastique, ont présenté à leur cher public bitschwillerois un spectacle de qualité.

Le service (buvette, entrée, tombola, etc.) a été assuré par l'UINC, les arboriculteurs, les pêcheurs, le FCB, les quilleurs et le corps de sapeurs-pompiers. Ces différentes sociétés ont prouvé ce soir-là qu'elles sont dignes d'être le porte-drapeau de Bitschwiller. La salle (archi-comble) les a longuement applaudies. Touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées par la population, les présidents continueront à oeuvrer ensemble, à organiser des manifestations et à consolider leur entente qui est déjà très près de l'amitié.

A. BLUM

LES H.L.M. de BITSCHWILLER ET LEUR PROPRIETAIRE

Si tous les habitants de Bitschwiller-lès-Thann connaissent les habitations à loyer modéré qui s'y trouvent, bien peu savent cependant quel organisme propriétaire les a construit et les gère. Il importe donc de vous le faire connaître dans ses traits essentiels.

HISTORIQUE

Il s'agit de la Société anonyme d'Habitations à Loyer Modéré des Bassins de la Thur, de la Lauch et de la Doller dont le siège est situé à Thann, 3 rue des Tanneurs. Elle a été créée en 1927 sous le nom de Société Anonyme d'Habitations à Bon Marché de Willer. Après une unique opération de construction à Willer, elle a été adaptée en 1957 à la législation en vigueur à cette époque et a pris successivement en 1957 le nom de Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de Willer sur Thur puis en 1958 le nom de Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré des Vallées de la Thur et de la Doller.

C'est en 1972 qu'elle a finalement prit le nom qu'elle porte actuellement en reprenant le patrimoine d'une ancienne société d'habitations à loyer modéré de Guebwiller située dans la vallée de la Lauch.

Cette société doit beaucoup à Bitschwiller puisque :

- deux de ses fondateurs animateurs étaient originaires de la Commune : Monsieur Gustave PREVOT représentant les ETS. SCHEURER-LAUTH et Monsieur André EHLINGER, Maire, représentant la Commune et la FANT

- son premier programme de construction à sa reprise en 1957 a été réalisé à Bitschwiller-lès-Thann rue du Rhin.

PATRIMOINE A BITSCHWILLER-lès-THANN

A ce jour cette société a réalisé au total dans notre commune 90 Logements et 15 garages qui se composent comme suit

- 66 logements et 15 garages rue du Rhin (sans chauffage) construits en 1958/1959
- 16 logements rue des Vosges (avec chauffage) construits en 1969
- 8 logements rue de la Chapelle (avec chauffage) construits en 1969.

PATRIMOINE EN GENERAL

Au total à la fin de l'année 1978, la SAHLM de Thann comptait 2698 logements et 1305 garages réalisés ou en cours de construction. Ce patrimoine se répartit sur 22 Communes dont entre autres :

- Cernay (590 logts) Wittelsheim (580 logts) Thann (236 logts) Wittenheim (200 logts) mais aussi Bitschwiller-lès-Thann (90 logts) Willer (72 logts) Saint-Amarin (80 logts) Fellerling (32 logts) Husseren (24 logts) Moosch 32 logts) Oderen (57 logts) *

UNE ENTREPRISE DE TAILLE

Gérer un tel patrimoine suppose une entreprise solide et bien assise tel qu'en témoignent les chiffres. En effet, les loyers et les charges atteignent un montant de 16.060.690 Frs. Les annuités de remboursement sur les emprunts contractés pour la construction des logements et des garages dépassent les 6.990.000 Francs. Le mazout consommé par les chaufferies des bâtiments équipés du chauffage se chiffre à 2.712.000 Francs. L'entretien courant des bâtiments s'élève à 1.044.000 francs.

UNE GESTION RIGOREUSE

Seule une gestion saine et rigoureuse aussi près que possible de son caractère social peut garantir l'existence et l'avenir d'une telle entreprise. Pour atteindre cet objectif, le Conseil d'Administration, présidé par Monsieur Pierre SCHIELE, sénateur-maire de Thann, composé de représentants des différentes collectivités locales, dont la Commune de Bitschwiller-lès-Thann, que votre Maire représente,

définit les lignes essentielles de la politique à suivre. Il en confie l'exécution au Directeur, Monsieur Georges GALLIATH, qui la mène avec vigueur et compétence pour le bien des locataires.

VERS UNE PLUS GRANDE EFFICACITE

Pour obtenir le maximum d'efficacité et rendre le meilleur service possible, la SAHLM s'est associée par la mise en commun du personnel et des moyens de gestion, il y a quelques années déjà, au Crédit Immobilier des Vallées de la Thur et de la Doller et à l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Ville de Thann. Cependant l'évolution rapide de ces dernières années oblige la SAHLM à rechercher des moyens pour progresser davantage dans cette voie. C'est pourquoi, en commun avec ses partenaires, elle s'est assurée :

- une meilleure gestion accompagnée d'une information accrue du locataire en faisant l'acquisition d'un ordinateur (de bureau)
- de meilleures conditions de travail pour son personnel et d'accueil pour ses locataires en faisant édifier, au 27 rue Robert Schuman à Thann, un nouveau bâtiment administratif qui remplacera l'ancien siège social devenant beaucoup trop étroit.

TARIF DES LOGEMENTS A BITSCHWILLER

Pour terminer ce bref tour d'horizon, il convient de rappeler le tarif pratiqué actuellement dans les habitations à loyer modéré de Bitschwiller. Les loyers sont fixés en fonction de la réglementation officielle, des prix de revient de chaque programme de construction et de surface de logements.

Rue	Pièces	Surfaces	Chauffage	sans chauffage	Loyer	Avances provisionnelles
du Rhin	3	50 m ²		X	190	63
des Vosges	3	64 m ²	X		440	219
du Rhin	4	61 m ²		X	213	77
des Vosges	4	72 m ²	X		488	254

Lors de la construction des 66 logements rue du Rhin quelques entreprises locales ont accordé des subventions à la SAHLM pour arriver aux loyers les plus bas possibles.

Cette participation leur assure un droit de priorité pour la désignation des locataires des logements subventionnés.

ORGANISMES ASSOCIES

La Commune de BITSCHWILLER-lès-THANN fait partie de plusieurs organismes (SIVOM, SAHLM.....), mais deux d'entre eux ont fait parler d'eux récemment.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Le déplacement quotidien de nos 168 enfants vers les établissements scolaires de Thann, pose toujours des problèmes. Grâce à la collaboration franche et constructive des parents d'élèves, des solutions partielles ont pu être trouvées mais il faut reconnaître qu'elles ne donnent pas toujours entière satisfaction. Mais y a-t-il une solution ?

Il a aussi beaucoup été question d'un éventuel transfert du CES de la Place Joffre vers l'ancien CEG du Steinby. Le Comité Directeur du Syndicat Scolaire n'a pas voulu prendre cette décision à la hâte, et s'est accordé un délai de réflexion d'un an au moins.

Deux éléments nouveaux l'ont amené à prendre cette position d'attente :

- * le coût de ce transfert : 3 500 000 Francs actuels, entièrement à la charge des Communes !
- * l'autorisation donnée par la Commission de Sécurité d'utiliser les locaux actuels après la réalisation de divers travaux mineurs.

Par ailleurs, il a été confirmé que dorénavant le Syndicat (et donc les Communes) n'aurait plus à supporter que 36% des frais de fonctionnement des CES (contre 40% jusqu'à présent).

FONDATION SCHEURER

Depuis quelques années déjà, la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) ainsi que la CRAV (Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse) avaient insisté sur le fait d'un surnombre de lits dans notre Maison de Retraite Jules Scheurer.

48 personnes y étaient hébergées alors que les normes limitaient à 32 le nombre maximum autorisé. Or, avec un effectif aussi réduit, et des frais généraux incompressibles, le fonctionnement n'aurait plus été viable.

Après des mois de réflexion, de réunions, de concertation, une solution a été trouvée ; elle consiste, schématiquement à

- * fusionner avec la maison de retraite de Vieux-Thann qui comprend 22 lits
- * transférer ces 22 lits à Bitschwiller
- * construire une annexe permettant de recueillir tous ces pensionnaires.

Le projet est en cours et nous ne manquerons pas de vous tenir informé de son évolution.

POUR ALLER DE BITSCHWILLER VERS LA PLAINE OU LA VALLEE

Horaires des moyens de transports en commun

vers Thann et Mulhouse

5 h 16 train (semaine)
6 h 41 train (semaine)
6 h 40 Citer
7 h 05 train (semaine)
7 h 25 Chopin
8 h 25 Chopin
9 h 35 Citer
10 h 20 STAHV
10 h 25 Chopin
10 h 37 car SNCF (dimanche)
11 h 00 train (semaine)
12 h 22 car SNCF (dimanche)
12 h 45 train (mercredi-vendredi)
13 h 25 Chopin
13 h 40 Citer
13 h 55 STAHV
14 h 25 Chopin
17 h 10 car SNCF (dimanche)
17 h 31 train (semaine)
17 h 25 Chopin
18 h 55 Citer
19 h 42 train (semaine)
19 h 08 car SNCF (dimanche)
19 h 25 Chopin + STAHV
21 h 25 Chopin

vers la vallée

7 h 20 train (semaine)
7 h 20 STAHV
7 h 30 Chopin
7 h 55 Citer
8 h 34 car SNCF (dimanche)
9 h 30 Chopin
9 h 36 train (mercredi et vendredi)
10 h 04 car SNCF (dimanche)
11 h 05 Citer
11 h 25 STAHV
12 h 15 Chopin
12 h 57 train (samedi)
14 h 15 Chopin
14 h 31 train
14 h 47 car SNCF (dimanche)
15 h 15 STAHV
16 h 25 Citer
16 h 56 train
17 h 15 Chopin
18 h 00 train (semaine)
18 h 35 Chopin
19 h 19 car SNCF (dimanche)
19 h 25 Chopin
19 h 06 train (semaine)
20 h 20 Citer
21 h 25 Chopin

CHOPIN : cars assurant la liaison Kruth - Mulhouse via Thann et Cernay
CITER : cars assurant la liaison Kruth - Mulhouse via Thann et Wittelsheim
STAHV : cars assurant la liaison Epinal-Thann via Remiremont et Bussang
TRAINS : ne circulent que la semaine entre Kruth et Mulhouse
CARS SNCF : cars remplaçant les trains

NOUVELLES DIVERSES

DES MILITAIRES DANS LA COMMUNE

Dans la nuit du 23 au 24 Janvier, quelques 300 militaires du 3e Régiment de Hussards, ont séjourné dans la Commune. Ils avaient été accueillis dans la salle des fêtes et dans la grande salle de la mairie. Leur comportement a été exemplaire : pas de bruit intempestif, et le lendemain matin, nos locaux nous ont été rendus en parfait état de propreté.

D'autre part, des manoeuvres sont prévues à Bitschwiller-lès-Thann avec de gros hélicoptères du type PUMA, pour le mois de mars.

LE PRIX DE L'EAU

Le Syndicat Intercommunal n'a pas encore décidé du prix du m³ d'eau pour 1979 mais il a été annoncé qu'une pause serait marquée dans son augmentation.

Seul indice connu : celui du montant de la taxe "anti-pollution" qui passera de 0,23F/m³ à 0,27F/m³.

LE BUCHER sera édifié cette année encore grâce au dynamisme de la classe 1961-1981

LA KILBE sera organisée les 19.5. - 20.5. - 23.5. - 26.5. - 27.5. - 2.6. et 3.6.1979.

L'HIVER est (espérons le) passé. Il a été fort long et a soumis les ouvriers communaux à rude épreuve ; ils ont fait de leur mieux, même si certains de nos concitoyens ont eu quelquefois à se plaindre de leurs prestations (à tort ou à raison !). Il n'en reste pas moins que certains particuliers (toujours les mêmes) ont constamment nettoyé leurs trottoirs de la neige qui les encombrait, et d'autres (toujours les mêmes) n'ont pas bougé ! Et pourtant il s'agit là d'une obligation imposée par la loi.

A titre indicatif, le chasse-neige a tourné 34 heures, 100 tonnes de sel ont été déversées et les ouvriers communaux ont travaillé 450 heures (dont certaines de très bon matin et même le dimanche).

Coût approximatif : 26.000 Francs.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire rappelle que TOUTE CONSTRUCTION ENVISAGÉE, de quelque importance que ce soit (même une simple modification de façade, ou le projet d'un nouveau crépis) doit être signalée à la Mairie. Suivant l'importance et la nature des travaux à exécuter une autorisation sera délivrée par le Maire ou un permis sera déposé !

TRAVAUX AU CIMETIERE

Il est aussi rappelé que tous les travaux au cimetière doivent faire l'objet d'un accord préalable de la Mairie.

DELTAPLANE

Les hommes volants semblent bien gracieux et il était bien agréable de les voir évoluer dans le ciel de Bitschwiller le jour du Grimpelturnier. Mais des récents accidents (qui ont fait deux morts dans la vallée) ont amené le Préfet du Haut-Rhin à réglementer cette activité. Dorénavant, l'accord du Maire devra être sollicité avant que de pouvoir s'élancer dans les airs.

LETTRES ANONYMES

De temps en temps, votre Maire reçoit des lettres dénonçant un tel larcin ou accusant tel autre de conduite douteuse..... Souvent ces lettres mériteraient des explications. Mais avec qui s'entretenir lorsque ces lettres ne sont pas signées ?

AFFICHAGE SAUVAGE

Au courant du mois de juin, les ouvriers communaux ont dû passer de nombreuses heures à décoller des affiches sur les murs des bâtiments publics ou à nettoyer le plan de Bitschwiller souillé par des écologistes ! Il est décidé que dorénavant, plainte serait déposée en cas de récidive.

ORDURES ENCOMBRANTES

Ce service mensuel est destiné, comme son nom l'indique à l'enlèvement des ordures encombrantes (lits, matelas, etc.....). Il n'est donc pas question de vouloir profiter de l'occasion pour vouloir faire disparaître les déchets de votre plâtrier ou du maçon, ni de demander à nos ouvriers de vous débarrasser de vos mauvaises herbes ou monceaux de terre divers. D'une manière générale, il n'est pas question de déblayer les déchets consécutifs à des activités commerciales ou artisanales.

DERNIERE MINUTE

Le syndicat vient de fixer le prix de l'eau pour 1979. Il se décompose en "prix de l'eau", et pour certains "taxe d'assainissement".

PRIX DE L'EAU

* rémunération de la SOGEST	1,36 F
* surtaxe du syndicat	0,70 F
* fonds national (AE)	0,06 F
* redevance anti-pollution	0,27 F
* TVA	0,16 F
	<hr/>
	2,55 F

TAXE D'ASSAINISSEMENT

* rémunération de la SOGEST	0,59 F
* surtaxe syndicale	1,37 F
* TVA	0,13 F
	<hr/>
	2,10 F

soit donc 4,65 F pour ceux qui sont assujettis à la taxe d'assainissement et 2,55 F pour ceux qui ne le sont pas.

A noter que la rémunération de la SOGEST concerne l'entretien du réseau et la surtaxe syndicale, les gros travaux réalisés dans les différentes communes du syndicat (Bitschwiller : 890 000 F en 1978 !)

QUOI DE NEUF A BITSCHWILLER-lès-THANN ?

MONSIEUR HENTZ a fait l'objet d'une distinction amplement méritée (voir bulletin N° 6) ; notre ancien Maire a reçu des mains de Monsieur le Sous-Préfet Monsieur LEURQUIN la Médaille d'Honneur Communale et Départementale lors d'une cérémonie amicale qui s'est déroulée à la Mairie de Bitschwiller-lès-Thann, le 15. JUIN 1978.

SAPEURS-POMPIERS et UNC - UNCAFN

Au cours de la cérémonie du 11 novembre des décorations ont été remises aux personnes suivantes :

Sapeurs-Pompiers : MM. RIEDLINGER André
THOMAS Julien
HUBER André
HECKLEN Roger
SCHMIEDERER Léon

Membres de l'UNC : MM. GRINENWALD Joseph
MESSERSCHMITT Armand
WINTZER Xavier
MARENT René
ANDERHALT Pierre
WALTER Robert
ZERRINGER Roger
RUFF Roger
HANS Hubert
STURM René
FIMCK Maurice
HOLDER Gagril
KESSLER Bernard
GASSER Jean-Pierre
STEIGER Richard

UN MEDECIN s'installera tout prochainement dans la Commune ; il s'agit de Monsieur le Docteur PREVOST, actuellement interne à l'Hôpital Pasteur à Colmar et qui va implanter son cabinet dans l'ancienne boucherie Winger, 2 rue Joffre, en plein centre du village.

UN NOUVEAU SIEGE POUR LA CMDP a été inauguré le 27 mai dernier en présence de Monsieur WEISENHORN, député et de nombreuses personnalités. Le local se trouve dans l'immeuble de l'ancienne boulangerie Hatsch a qui a succédé la Boulangerie - Tea-Room DIETSCH.

UNE PHARMACIE ? le projet avance, même si des difficultés apparaissent pour obtenir l'indispensable autorisation. Pour l'automne peut-être ??

MULTI-SERVICE s'est ouvert à Bitschwiller. Géré par Mme HUSER, ce magasin situé 18 rue des Vosges vous permettra de trouver tout ce qu'il faut pour le ménage, le bricolage, le jardin.....

UNE NOUVELLE STATION-SERVICE, moderne, accueillante a été mise en service par M. et Mme COLOMBO Adrien au 44 rue des Vosges, complétant le garage Citroën qu'ils exploitent au même endroit.

UN ABRI-BUS a été érigé juste en face de cette station-service. Il est destiné à remplacer celui qui a été démoli lors des travaux d'assainissement. Il a été payé par le SIVOM et son emplacement a été déterminé par le fait que cet endroit était le seul terrain dont la Commune est propriétaire dans la partie haute du village.

DEUX CABINES TELEPHONIQUES font le bonheur des Bitschwillerois et des utilisateurs de la RN. Elles ont été installées gracieusement par l'Administration des Postes, l'une près du stade, l'autre à côté de l'abri-bus.

ECOLES PRIMAIRES - La rentrée scolaire 1978 s'est effectuée sans problèmes pour nos écoles de la Commune. Les effectifs sont normaux et le personnel très stable puisqu'aucune modification n'a été enregistrée cette année :

* maternelle :

. grands	Melle KOHLER	31 enfants
. moyens	Mme HYTRY (Directrice)	30 enfants
. petits	Mme DEFRANOUX	30 enfants

* école de filles

. CP	Mme BUTTUNG	18 enfants
. CE1	Sr M. BERNARDINA (Direct.)	25 enfants
. CE2	Sr JEANNE	26 enfants

* école de garçons

. CP/CE1	M. BALDECK	19 enfants
. CM1	M. SCHRUEFFENEGGER (Dir.)	28 enfants
. CM2	M. BELLICINI	31 enfants

Depuis la rentrée de Noël, ce sont deux classes qui bénéficient des bienfaits d'une séance de natation hebdomadaire ; en effet, M. BELLICINI qui a suivi, à l'automne, un stage de formation, accompagne maintenant Mme BUTTUNG. Grâce à des échanges de service ce sont deux cours consécutifs qui sont concernés : le CE2 et le CM1. La Commune paie les frais de transports (116 F par semaine) et les enfants paient leur entrée à la piscine de Thann (2,50 F).

Par contre, l'annonce du départ à la retraite de Soeur M. BERNARDINA, Directrice de l'Ecole de Filles est maintenant officiel. La mesure ne prendra effet qu'à la rentrée de septembre 1979. Soeur M. BERNARDINA restera cependant domiciliée dans la Commune.

VENTE DE BOIS - Au total, la Commune de Bitschwiller-lès-Thann aura vendu en 1978 un total de 3393 m³ de bois qui lui auront rapporté une somme brute de 654.500 F. Les frais relatifs à cette exploitation sont de : 410.473 F (salaires des bucherons + charges), autres frais d'exploitation 31.000 F, frais de garderie 46.000 F, part départementale de l'impôt foncier : 70.000 F, frais divers : 40.000 F.

Grâce à une reprise encore timide mais encourageante de la vente à l'automne le bénéfice net aura été de 57.027 Francs en 1978.

CIRCULATION - Le Maire a pris plusieurs arrêtés réglementant la circulation :

- * au Grand'Pré (sens giratoire maintenu et précisé)
- * à la rue Bellevue : interdiction de la "descendre" en venant de la direction de l'étang.
- * voirie HLM : interdiction de stationner devant le bâtiment 15-15a

TRAVAUX DIVERS

- un candélabre a été installé au fronton du 13 Rue du Rhin (HLM) : coût de l'opération : 1.952,16 F (fourniture non comprise)
- des travaux de zinguerie ont été effectués à la poste au printemps : coût de l'opération : 2.558,38 F
- la salle de jeux de l'école maternelle a été repeinte cet été : coût de l'opération : 10.300 F
- la Maison forestière a fait l'objet de travaux d'isolation d'un montant de 6.350 F.

LE POINT SUR LES GROS TRAVAUX

1978 aura vu s'ouvrir quatre chantiers importants dans la Commune ; l'un a pu être terminé avant la mauvaise saison, mais les trois autres accusent maintenant un retard conséquent que l'on peut imputer aux intempéries dont la longueur a surpris tout le monde.

ASSAINISSEMENT

Un crédit de 840.000 F + 50.000 F = 890.000 F avait été affecté à la Commune de BITSCHWILLER-lès-THANN par le SIVOM de THANN. Ce crédit appréciable a été utilisé pour réaliser plusieurs tranches d'assainissement confiées à l'entreprise Ganter-Lavigne qui a terminé ces travaux au début de l'automne. Rappelons qu'il s'agissait de :

- déviation du Canal usinier de la SART directement dans la Thur après l'usine "Bouillons Neff" : diamètre 1100mm.
- fin de l'assainissement sur le RN66 entre Speckbacher et le Grand'Pré avec raccordement vers la Thur via l'impasse Buttung/Gibondi, le canal usinier de la SART et les prés "Neumatten"
- conduite de Ø 300mm entre la place des Tilleuls et le pont du lavoir à même le canal usinier
- captage des eaux usées de la SART vers le réseau d'assainissement de la rue des Tilleuls
- captage du ruisseau qui descend du "Diebtal" et amenée vers la conduite principale par la rue du Chemin de fer, passage sous la voie SNCF et comblement du fossé Pagès.
- mise en place de tuyaux de 800mm au Chemin du Kehrlenbach
- amorce de la tranche d'assainissement qui montera du pont sur le ruisseau du Kehrlenbach vers les dernières maisons de la rue Joffre.

A noter que ces travaux ont permis de combler définitivement le canal de la SART dans la traversée de la Commune et que le Génie Rural en a assuré la surveillance.

TELEVISION

Le 15 Novembre, une entreprise spécialisée, dotée de matériel sophistiqué a procédé à la pose des deux pylônes de 12m :

* le premier se trouve au bord de la RN66 à la sortie droite de la Commune vers Thann, au sommet d'un ancien édifice de contrôle d'eau ; il servira à capter les ondes en provenance de Mulhouse ;

* le second, appuyé contre la montagne au lieu dit "Grundel" a pour objet de réémettre ces ondes vers le village.

Une équipe de techniciens devait venir dans la semaine du 5 au 10 Février mettre en place l'appareillage électronique. Malheureusement, le mauvais temps n'a pas permis à l'entreprise Kraft de terminer dans ces délais la construction de la cabine-abri qui devait contenir ces appareils. Au moment où vous lisez ces lignes le relais sera en principe opérationnel.

ROUTE NATIONALE ET TROTTOIRS

Ce chantier aussi a pris du retard par rapport à la programmation. Mais là, outre les conditions climatologiques, il y a une deuxième explication. En effet, l'Administration des Postes a confié à l'Entreprise Lutringer, la mission de profiter

de ces travaux pour réaliser la mise en souterrain de différents câbles téléphoniques. Il eut été dommage de terminer nos trottoirs pour les réouvrir dans six mois.

Conséquence : les trottoirs ne seront pas faits avant le mois de mars et la route nationale goudronnée vers Pâques seulement.

Le coût total de ces travaux est de 290.000 Francs.

KEHRLENBACH

Fidèle au principe de procéder à la réfection complète d'une voie communale dès lors que l'assainissement y a été placé, le Conseil Municipal a décidé de refaire (ou plutôt de faire) goudronner le Chemin du Kehrlénbach sur la longueur qui est comprise dans le périmètre de construction.

Es travaux d'un montant de 88.000 F ont fait l'objet d'une subvention fort appréciable du Conseil Général et du Génie Rural (40%) et ont été adjugés à l'entreprise Fritz de Willer-sur-Thur. Cette dernière s'appêtait à poser une première couche d'enrobés..... lorsqu'il s'est mis à neiger et à geler. Néanmoins, les trottoirs sont déjà prêts et la fin de ce chantier sera rapide dès le retour des beaux jours.

A noter que le Conseil a décidé de profiter des prix avantageux pour faire aménager le chemin qui dessert plusieurs maisons près de l'entrée de la Fondation Scheurer.

LE SAVIEZ-VOUS ?

46.522 F d'électricité

En 1978, la Commune de Bitschwiller a payé 46.522 F d'électricité dont 26.300 F rien que pour l'éclairage public.

91 000 litres de mazout

Le marché de mazout pour 1979 a été signé sur une base de 91.000 litres qui peut-être ne suffiront pas. Ils sont destinés à tous les bâtiments communaux : mairie, salle des fêtes, et surtout aux écoles (3.400 litres par semaine pour les trois écoles en période de grand froid).

DIVERS

- Monsieur THOMAS, ingénieur de l'équipement a pris la succession de Monsieur MARTIN à la subdivision de Thann.

- Monsieur ZAUG, trésorier-principal de Thann a demandé sa mutation à St-Louis, L'intérim sera assuré par Monsieur GRASSLER.

- L'effectif total du Syndicat Intercommunal Scolaire de Thann est de 2415 élèves dont 168 de Bitschwiller.

LE POINT SUR LES GROS TRAVAUX

1978 aura vu s'ouvrir quatre chantiers importants dans la Commune ; l'un a pu être terminé avant la mauvaise saison, mais les trois autres accusent maintenant un retard conséquent que l'on peut imputer aux intempéries dont la longueur a surpris tout le monde.

ASSAINISSEMENT

Un crédit de 840.000 F + 50.000 F = 890.000 F avait été affecté à la Commune de BITSCHWILLER-lès-THANN par le SIVOM de THANN. Ce crédit appréciable a été utilisé pour réaliser plusieurs tranches d'assainissement confiées à l'entreprise Ganter-Lavigne qui a terminé ces travaux au début de l'automne. Rappelons qu'il s'agissait de :

- déviation du Canal usinier de la SART directement dans la Thur après l'usine "Bouillons Neff" : diamètre 1100mm.
- fin de l'assainissement sur le RN66 entre Speckbacher et le Grand'Pré avec raccordement vers la Thur via l'impasse Buttung/Gibondi, le canal usinier de la SART et les prés "Neumatten"
- conduite de Ø 300mm entre la place des Tilleuls et le pont du lavoir à même le canal usinier
- captage des eaux usées de la SART vers le réseau d'assainissement de la rue des Tilleuls
- captage du ruisseau qui descend du "Diebtal" et amenée vers la conduite principale par la rue du Chemin de fer, passage sous la voie SNCF et comblement du fossé Pagès.
- mise en place de tuyaux de 800mm au Chemin du Kehrlenbach
- amorce de la tranche d'assainissement qui montera du pont sur le ruisseau du Kehrlenbach vers les dernières maisons de la rue Joffre.

A noter que ces travaux ont permis de combler définitivement le canal de la SART dans la traversée de la Commune et que le Génie Rural en a assuré la surveillance.

TELEVISION

Le 15 Novembre, une entreprise spécialisée, dotée de matériel sophistiqué a procédé à la pose des deux pylônes de 12m :

- * le premier se trouve au bord de la RN66 à la sortie droite de la Commune vers Thann, au sommet d'un ancien édifice de contrôle d'eau ; il servira à capter les ondes en provenance de Mulhouse ;
- * le second, appuyé contre la montagne au lieu dit "Grundel" a pour objet de réémettre ces ondes vers le village.

Une équipe de techniciens devait venir dans la semaine du 5 au 10 Février mettre en place l'appareillage électronique. Malheureusement, le mauvais temps n'a pas permis à l'entreprise Kraft de terminer dans ces délais la construction de la cabine-abri qui devait contenir ces appareils. Au moment où vous lirez ces lignes le relais sera en principe opérationnel.

ROUTE NATIONALE ET TROTTOIRS

Ce chantier aussi a pris du retard par rapport à la programmation. Mais là, outre les conditions climatologiques, il y a une deuxième explication. En effet, l'Administration des Postes a confié à l'Entreprise Lutringer, la mission de profiter

LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Il s'agit d'une taxe communale à laquelle sont assujettis toutes les personnes qui ont obtenus un permis de construire. Sa création avait pour but de donner à la Commune quelques recettes destinées à financer les travaux d'infrastructures qu'entraînaient inmanquablement les nouvelles constructions. Trois facteurs entrent dans le calcul du montant de cette taxe dont la formule est

$$S \times Vu \times \%$$

"S" comme SURFACE

La base de calcul est la surface habitable qui va être construite ; il s'agit de la surface nette hors-oeuvre, c'est à dire l'addition de la surface intérieure de tous les niveaux (sous-sol, étages...). Un abattement est appliqué pour la surface du garage, les combles qui n'ont pas 1,80m de haut.

"Vu" comme VALEUR UNITAIRE

Les constructions sont classées en six grandes catégories suivant leur destination et une valeur unitaire (identique dans toute la France) y est attribué pour le m².

- la catégorie 1 est celle des hangars, serres de production..... $Vu = 75 \text{ F/m}^2$
- la catégorie 2 est celle des bâtiments destinés au logement des récoltes $Vu = 200 \text{ F/m}^2$
- la " 2 bis celle des exploitations agricoles à usage d'habitation des exploitants $Vu = 350 \text{ F/m}^2$
- la " 3 est celle des entrepôts et garages $Vu = 600 \text{ F/m}^2$
- la " 4 est celle des locaux d'habitation et leurs annexes construits en application de l'article 153 du Code de l'Urbanisme et de l'habitation à l'exception des immeubles à loyer normal ;
 CELLE des locaux d'habitation et leurs annexes construits par les sociétés immobilières créées en application de la loi n° 46-860 du 30.4.1946 ;
 celle des locaux d'habitation construits à l'aide de primes et prêts à la construction autres que ceux visés au 5^e ci-après ;
 celle des foyers-hôtels pour travailleurs $Vu = 500 \text{ F/m}^2$
- la catégorie 5 est celle des immeubles à loyer normal ;
 celle des immeubles donnant lieu à l'octroi de prêts immobiliers conventionnés ;
 celle des parties des bâtiments hôteliers destinés au logement des clients $Vu = 900 \text{ F/m}^2$
- la catégorie 6 est celle des autres constructions soumises à la réglementation du permis de construire $Vu = 1400 \text{ F/m}^2$

% comme POURCENTAGE

Le Conseil Municipal décide du pourcentage qui sera appliqué pour chacune de ces catégories, et la loi lui permet la fourchette située entre 0% et 5%.

A Bitschwiller ce pourcentage est de :

2% pour les catégories 1 à 5

3% pour la catégorie 6

EXEMPLE DE CALCUL

Une maison d'habitation de 240 m² de surface habitable pour laquelle le propriétaire a obtenu un prêt conventionné du type PAP (4^e catégorie) sera assujetti au paiement d'une TLE de $240 \times 500 \times 2\% = 2.400 \text{ Francs.}$

Il faut préciser que cette TLE est payable en trois annuités.

Renseignements divers

MAIRIE

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 H 00 et de 14 h 00 à 18 H 00

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

les mardis et vendredis à partir de 7 H 00

RAMASSAGE DES ORDURES ENCOMBRANTES

Le premier samedi de chaque mois

OUVERTURE DU DEPOT D'ORDURES

Tous les samedis de 8 h 30 à 11 h 30. En cas de besoin, demander la clé à la Mairie

BUREAU DE POSTE

Ouverture de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 18 h (sauf samedi après-midi)

REUNION DU CLUB DU 3e AGE

Tous les vendredis à 14 H 00 au centre social

BIBLIOTHEQUE

Tous les mardis de 17 h à 18 h, au rez de chaussée de l'école des filles.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Le premier jeudi de chaque mois à 14 h 30 au centre social

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Le jeudi matin de 9 h à 11 h 00 et sur rendez-vous le lundi et mardi toute la journée ou le vendredi après-midi au Centre Médico-Social rue Robert Schuman N° 13 - 15 à THANN - Tél. 37.17.86

L'ADMINISTRATION SIMPLIFIE VOS DEMARCHES

Pour obtenir:	Se munir de:	S'adresser à:
Fiche d'état civil	Livret de famille ou extrait de acte de naissance avec filiation.	Mairie de votre choix.
Carte nationale d'identité	Demande faite sur un formulaire fourni par le Commissariat ou la Mairie. Première délivrance: Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille ou une fiche d'état civil, 2 photographies de face, récentes, un timbre fiscal de 30 F. Pour les personnes mineures, mêmes pièces, plus autorisation parentale (imprimé délivré au Commissariat). Pour les personnes nées à l'étranger, nées de parents étrangers ou mariées à un étranger, se renseigner au Commissariat ou à la Mairie. Renouvellement: La carte périmée, un timbre fiscal de 30 F et 2 photographies de face, récentes. Démarche identique pour les personnes mineures.	Votre Commissariat de police ou votre Mairie (commune de moins de 5 000 habitants). En cas d'urgence motivez : votre Préfecture ou Sous-Préfecture. A Paris, à la Mairie d'arrondissement.
Carte d'électeur	Livret de famille ou fiche d'état civil, livret militaire, passeport ou carte nationale d'identité. Justification de domicile. Le cas échéant : décret de naturalisation. Conditions : être âgé de 18 ans, être de nationalité française.	Votre Mairie.
Certificat de nationalité française	Pour les Français d'origine: Livret de famille des parents ou copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation. Pour ceux qui ont acquis la nationalité française: Copie de la décision qui l'a conférée ou de la déclaration dûment enregistrée. Pour tous les autres cas, le greffier indiquera les pièces à fournir. Par correspondance: Copie de l'acte de naissance avec filiation, une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Secrétariat-greffe du Tribunal d'Instance du domicile.
Passeport	Demande faite sur un formulaire fourni par le Commissariat ou la Mairie. Première délivrance: Carte nationale d'identité (ou à défaut toute pièce normalement requise pour pouvoir habiter). Déclaration de domicile sur l'honneur, 2 photographies de face, récentes, un timbre fiscal de 100 F. Renouvellement: Passeport périmé (il remplace la carte nationale d'identité), justification de domicile, 2 photographies de face récentes, un timbre fiscal de 100 F.	Votre Commissariat de police ou votre Mairie. En cas d'urgence : votre Préfecture ou Sous-Préfecture. A Paris, à la Mairie d'arrondissement.
Attestation d'autorisation de sortie de France pour mineur non émancipé de moins de 18 ans	Carte nationale d'identité ou passeport du déclarant. Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de 5 ans du mineur, ou livret de famille des parents. Déclaration de jugement attribuant le droit de garde ou de l'acte attribuant la tutelle lorsque le déclarant n'a pas le plein exercice de l'autorité parentale ou lorsqu'il n'est pas l'un de ses parents.	Commissariat de police ou Mairie du lieu de résidence, accompagné de l'enfant.
Déclaration de naissance	Certificat de constatation de naissance signé par le médecin ou la sage-femme qui a procédé à l'accouchement. Livret de famille.	Mairie du lieu de naissance, dans les 3 jours qui suivent la naissance.
Copie de l'acte de naissance	Une pièce indiquant ses nom, prénoms et date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées). Si la demande est faite par un ascendant, un descendant ou le conjoint de l'intéressé(e), les renseignements indiqués ci-dessus et une preuve de la filiation ou de l'alliance. Si la demande est faite par une autre personne : les renseignements indiqués ci-dessus et une autorisation du Procureur de la République. Par correspondance: la demande, signée, portant les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Mairie du lieu de naissance.
Extrait de l'acte de naissance	Sans filiation: Nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé(e) (nom de jeune fille pour les femmes mariées). Par correspondance: mêmes formalités que pour la copie de l'acte de naissance. Avec filiation: mêmes conditions que pour la copie de l'acte de naissance.	Mairie du lieu de naissance.
Mariage civil	Pièces d'identité, justification de domicile, extraits des actes de naissance avec filiation, renseignements concernant les témoins (2 minimum). Un mois avant la date fixée : visite médicale prénuptiale (résultats confidentiels). Les bans sont publiés à la remise des certificats médicaux.	Mairie choisie pour le mariage : celle du domicile de l'un des futurs conjoints.
Copie de l'acte de mariage	Mêmes formalités et mêmes conditions que pour la copie de l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date du mariage.	Mairie du lieu du mariage.
Extrait de l'acte de mariage	Les noms, prénoms des conjoints et la date du mariage. Par correspondance: les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Mairie du lieu du mariage.
Déclaration de décès	Renseignements complets sur la personne décédée. Pièce d'identité personnelle. Le déclarant devra signer l'acte de décès et demander le permis d'inhumer en produisant le certificat de constatation du décès.	Mairie du lieu de décès, dans les 24 heures.
Copie de l'acte de décès	Nom, prénoms et date de décès du défunt. Par correspondance: les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Mairie du lieu de décès.
Carte grise	Pour les véhicules neufs: Demande faite sur un formulaire officiel fourni par la Préfecture. Pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule, pièces remises par le concessionnaire (certificat de vente, document dit "feuille des mines" en double exemplaire, éventuellement : certificat de douane), règlement des droits. Pour les véhicules d'occasion: Dans les 15 jours de l'achat : pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule et pièces remises par le vendeur (certificat de vente, carte grise barrée, vignette, attestation d'inscription de gage ou de non-inscription du gage). Le vendeur aura rédigé le certificat de vente en 2 exemplaires (l'un est envoyé directement à la Préfecture) et "barré" la carte grise en inscrivant la date de la vente et en opposant sa signature.	Préfecture de votre domicile. A Paris, à la Préfecture de police. Préfecture de votre domicile. A Paris, à la Mairie d'arrondissement.